



CONCERTATION WEB

Zones d'accélération des énergies renouvelables ZAEnR



Janvier 2024

ORIGINE ET OBJECTIFS DES ZAEnR

La loi d'accélération de la production d'énergie renouvelable, promulguée le 10 mars 2023, a pour objectif l'augmentation à court et moyen terme de la production d'énergie renouvelable. Elle s'inscrit dans la Stratégie Française pour l'Énergie et le Climat.

Dans ce cadre, chaque commune est invitée à définir des zones préférentielles sur lesquelles accueillir de la production d'énergie renouvelable pour les différentes filières. La ZAEnR permettra aux porteurs de projets de bénéficier de procédures simplifiées et d'avantages financiers. Des précisions sont attendues de l'État sur ces deux points. Cependant, il est souligné que ces zones d'accélération ne sont pas exclusives : rien n'empêche un porteur de projet de s'implanter en dehors.

La commune de Clohars-Carnoët a élaboré une proposition de zones d'accélération. D'une manière générale, elles sont le plus larges possibles, afin de donner le plus de chances aux projets d'émerger.

CONCERTATION

Avant l'adoption de la cartographie des ZAEnR par le conseil municipal en février, la commune organise une concertation au mois de janvier à laquelle tous les habitants sont invités à participer. **Êtes-vous favorable aux zones proposées, ou avez-vous des observations à formuler sur ce projet ?**

Pour faciliter les échanges, la commune met à disposition la cartographie et les modalités de choix des futures ZAEnR. Une adresse électronique dédiée permet les échanges dématérialisés : photovoltaïque@clohars-carnoet.bzh

De plus, une permanence sera tenue en mairie les :

- > **Vendredi 12 janvier 2024, de 17h à 20h**
- > **Mercredi 17 janvier 2024, de 15h à 18h**
- > **Samedi 20 janvier 2024, de 9h à 12h**

À l'issue de la concertation, les zones d'accélération de la production d'énergie renouvelable situées sur le territoire communal seront identifiées par délibération du conseil municipal et transmises au référent préfectoral, à Quimperlé Communauté, et à l'instance du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT).

PROPOSITIONS POUR CHAQUE FILIÈRE

Photovoltaïque en toiture : la totalité de la surface de la commune est retenue, afin de n'exclure aucune possibilité sur un bâtiment existant ou à venir.

Solaire thermique en toiture : mêmes principes que pour le photovoltaïque.

Photovoltaïque sur zones de stationnement : En phase avec le seuil de la loi pour l'obligation de solariser ou végétaliser les espaces de parking >1 500 m², et les zones d'activité économiques, les zones d'accélération proposées retiennent également des surfaces plus petites mais dont la configuration est propice à l'implantation d'ombrières photovoltaïques.

Éolien terrestre : 3 zones potentielles ont été identifiées, mais sont grevées de restrictions (boisements, espaces protégés...). Il a été décidé de ne pas les inscrire en zone d'accélération.

Géothermie : Faut de études de sol identifiant les endroits propices, la commune propose l'éligibilité de toute la commune.

Biogaz/méthanisation : La commune ne propose pas de zone d'accélération pour ce type d'énergie.

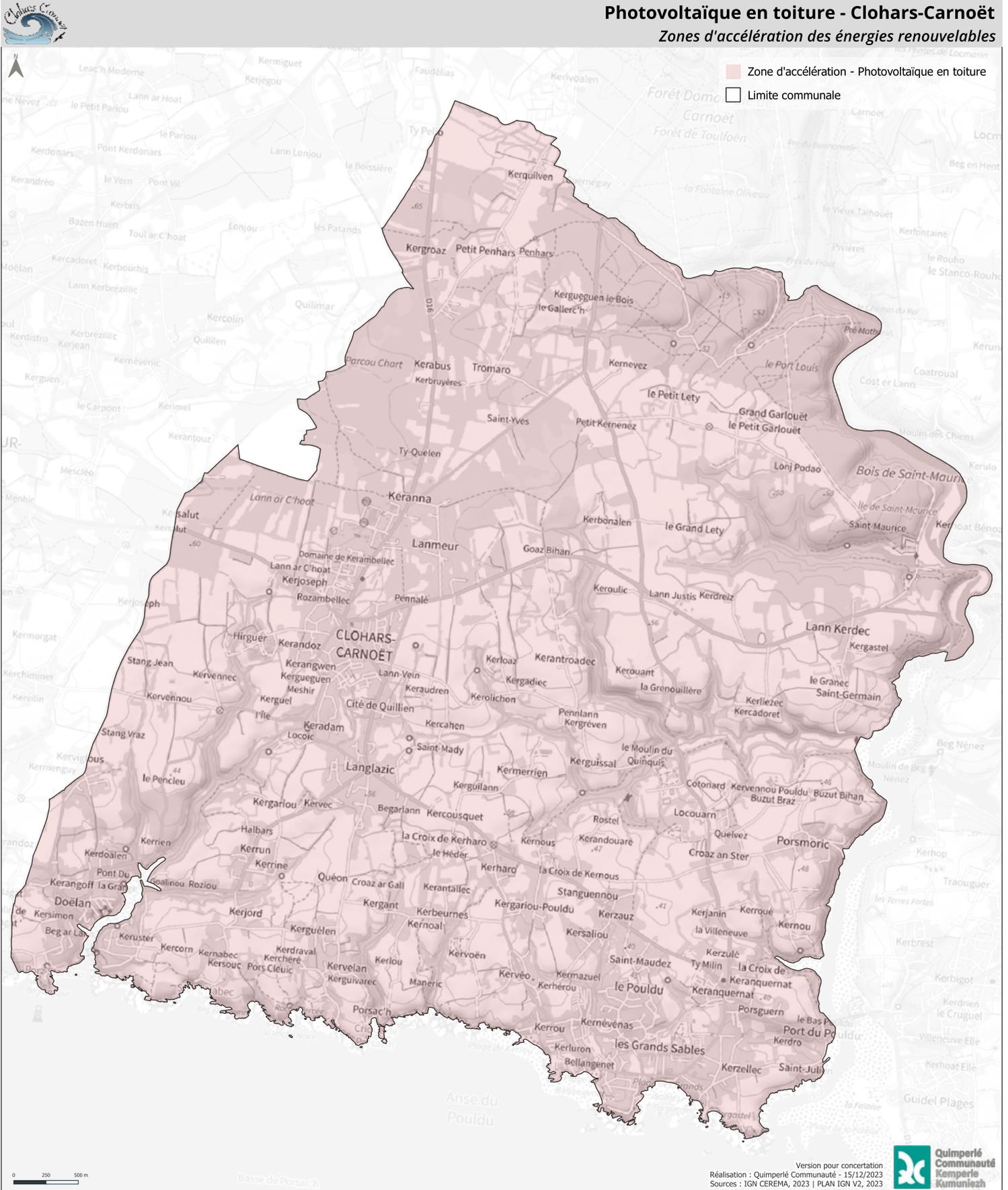
Hydroélectricité : Potentiel négligeable sur la commune.

Bois énergie/biomasse : La totalité de la surface de la commune est retenue pour cette énergie.

Plus d'informations : www.clohars-carnoet.fr



ANNEXES

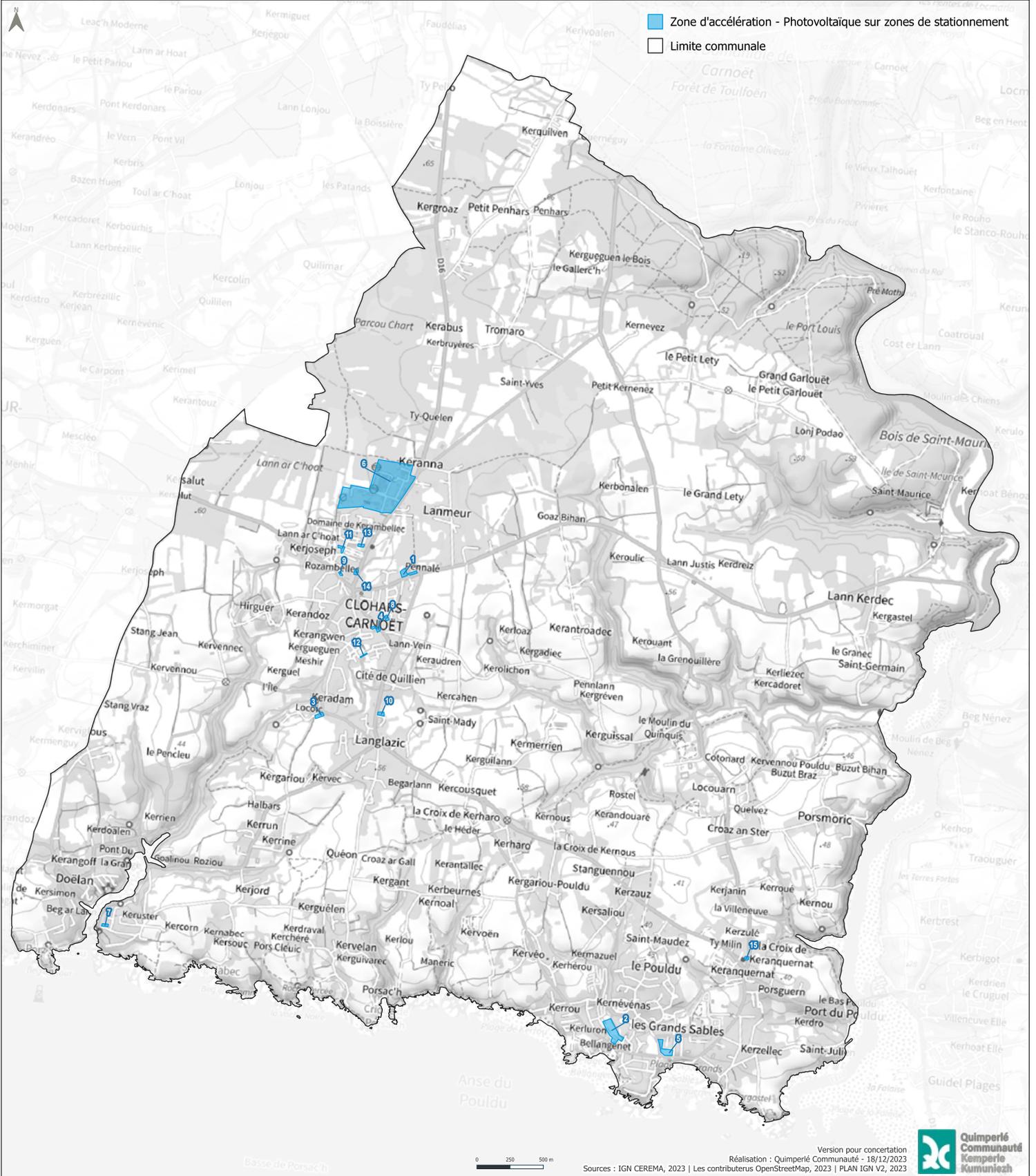


N°	SURF	NOM
1	3541.233 ha	Ensemble de la commune



Photovoltaïque sur zone de stationnement - Clohars-Carnoët

Zones d'accélération des énergies renouvelables

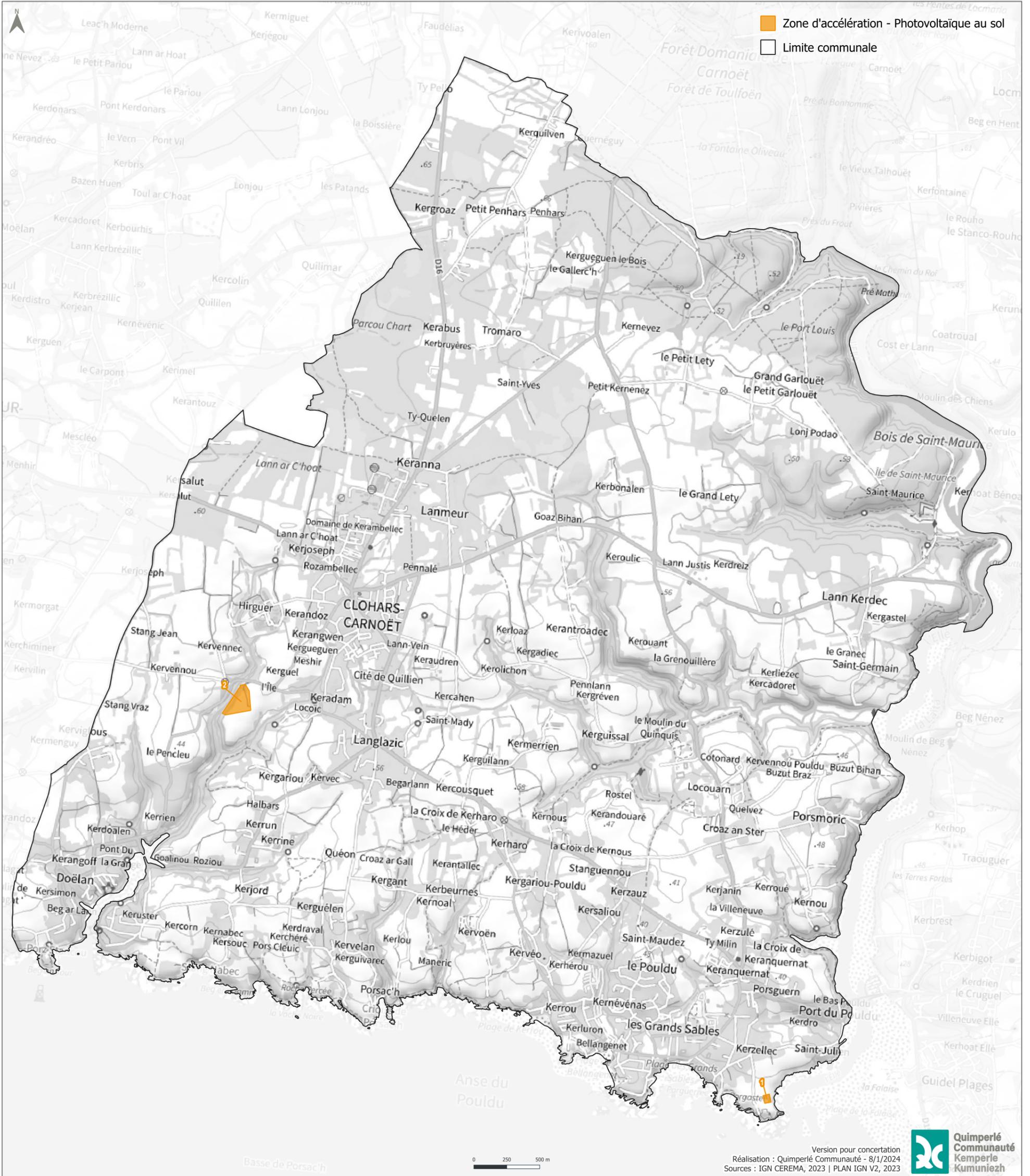


N°	SURFACE	NOM
1	3541 m ²	Parking Carrefour Contact
2	12682 m ²	Parking de Bellangenet
3	1779 m ²	Parking Maison des Associations
4	1458 m ²	Parking Ancien SHOPI
5	5511 m ²	Parking Office du tourisme
6	133116 m ²	Zone d'Activités Économiques de Keranna
7	949 m ²	Parking de Doëlan Phare vert
8	902 m ²	Parking de la ludothèque
9	521 m ²	Parking du Balafenn
10	1296 m ²	Futur parking rue de Quillien
11	1467 m ²	Parking crèche
12	434 m ²	Place Nelson Mandela

N°	SURFACE	NOM
13	998 m ²	Parking Kerambellec
14	1137 m ²	Parking de la salle de sport
15	798 m ²	Parking Hôtel

Version pour concertation
 Réalisation : Quimperle Communauté - 18/12/2023
 Sources : IGN CEREMA, 2023 | Les contributeurs OpenStreetMap, 2023 | PLAN IGN V2, 2023



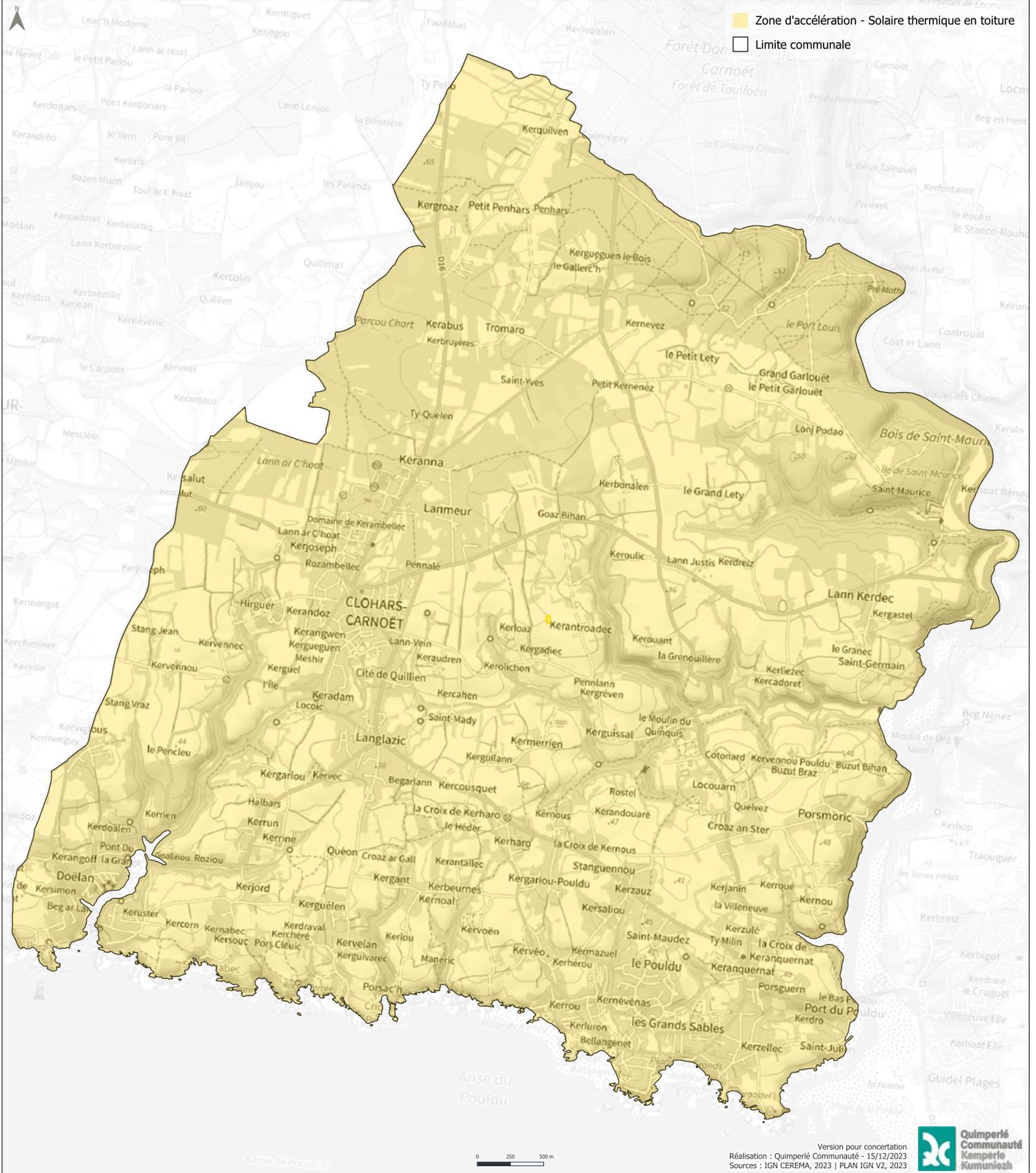


N°	SURFACE	NOM
2	28533 m ²	Ancienne Carrière Le Penclou
1	2982 m ²	Ancienne station du mât pilote



Solaire thermique en toiture - Clohars-Carnoët

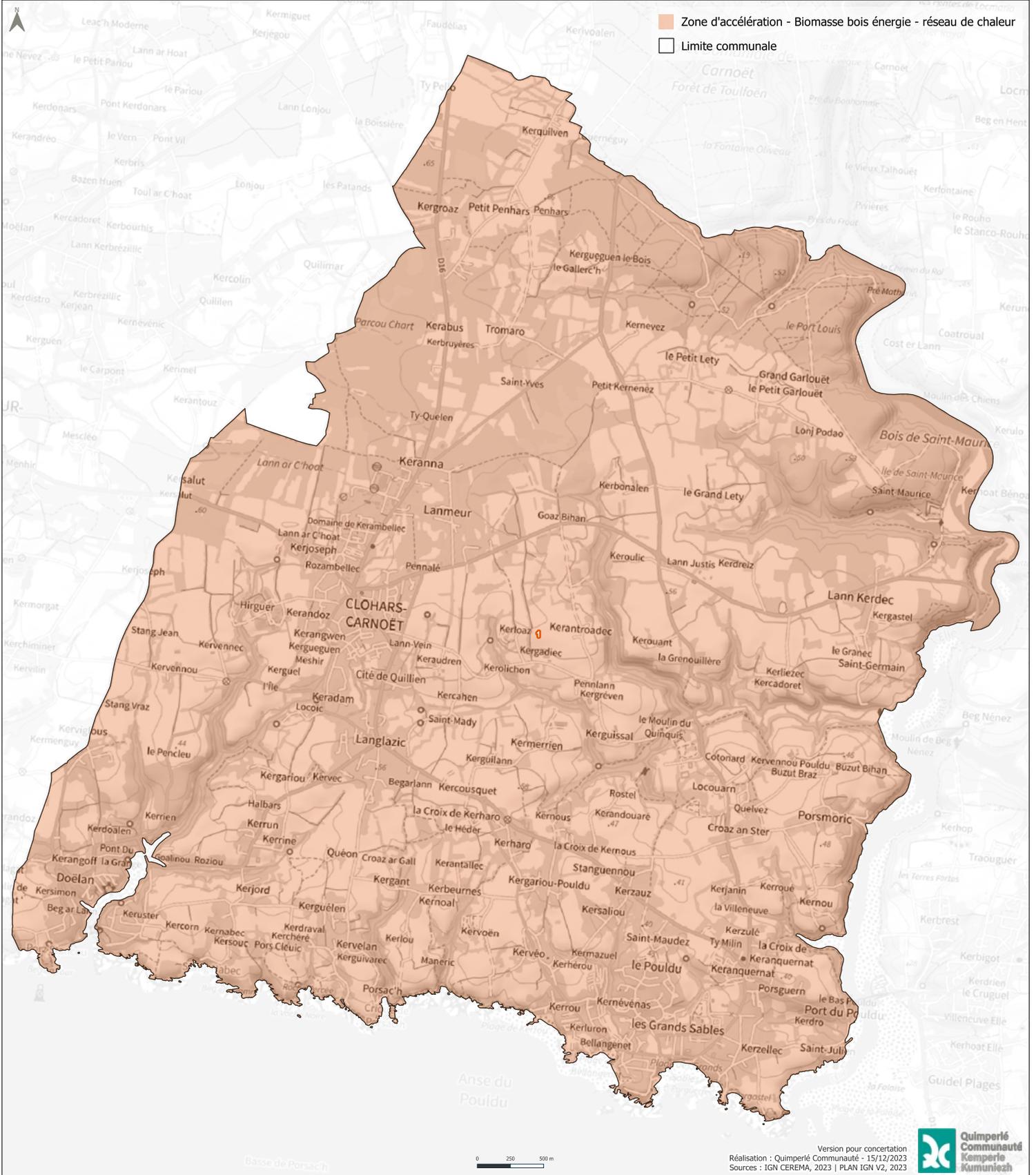
Zones d'accélération des énergies renouvelables



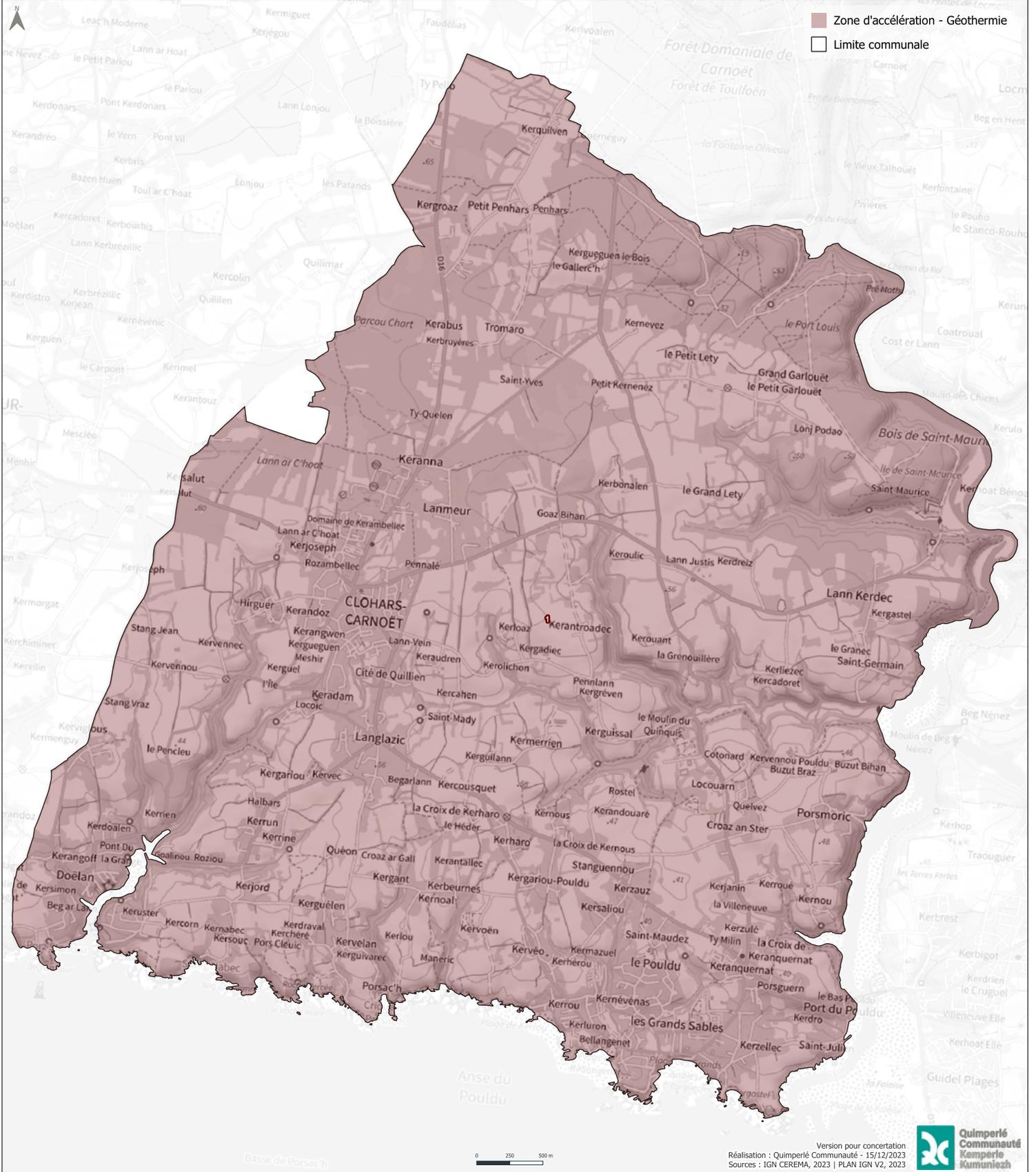
Version pour concertation
 Réalisation : Quimperle Communauté - 15/12/2023
 Sources : IGN CEREMA, 2023 | PLAN IGN V2, 2023



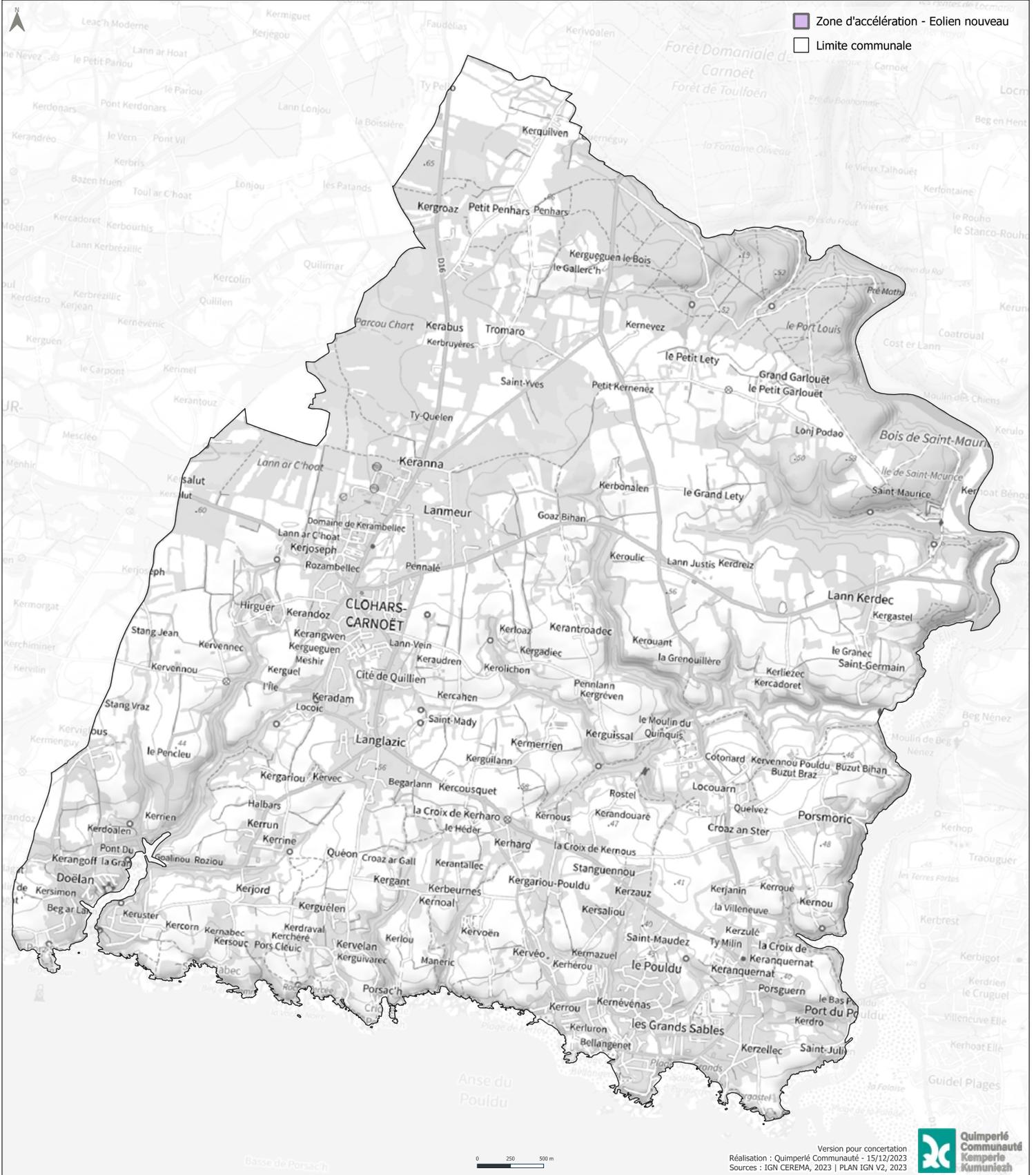
N°	SURFACE	NOM
1	3541 ha	Ensemble de la commune



N°	SURFACE	NOM
1	3541.233 ha	Ensemble de la commune



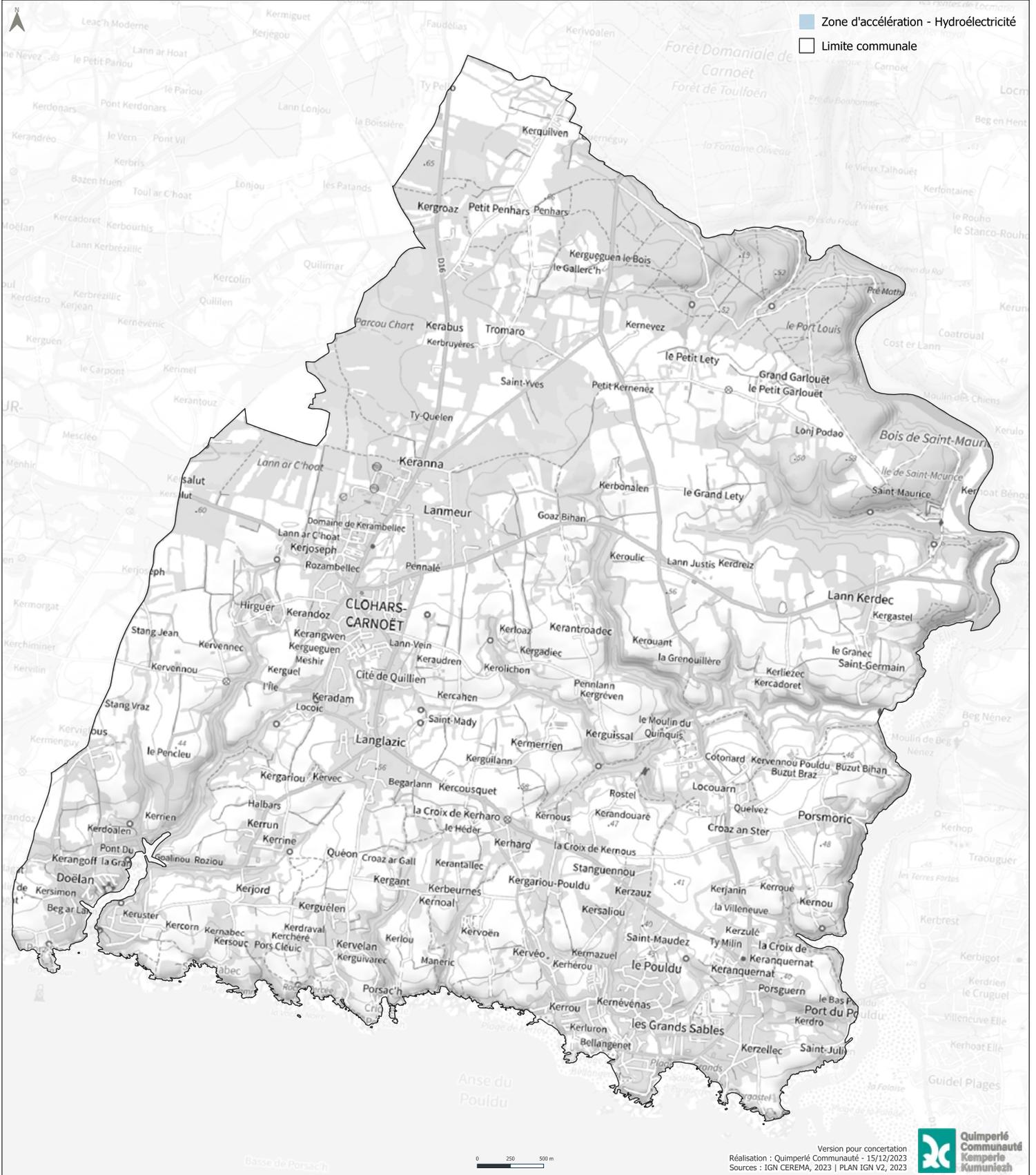
N°	SURFACE	NOM
1	3541 ha	Ensemble de la commune



N°	SURFACE	NOM
		pas de zone d'accélération identifiée pour cette filière



N°	SURFACE	NOM
1	3541 ha	Ensemble de la commune



N°	SURFACE	NOM
	pas de zone d'accélération identifiée pour cette filière	